

MODULE 1

Les ressources utiles et les clés pour la décision d'acquisition et l'avant-projet

Date : Mardi 19 janvier 2021

Durée : 4 heures en matinée, de 09.00 - 13.00

Lieu : Sambreville, Maison communale, Salle Perrot

Prérequis : Décret sol et CoDT – connaissances de base

Date limite pour les inscriptions : vendredi 8 janvier 2021

Contenu et organisation générale : Ce module introduit tout d'abord à la notion de « brownfield », aux enjeux et aux clés générales de leur reconversion. Après avoir présenté une synthèse du cadre légal applicable – une présentation « en un temps », fusionnant les aspect environnementaux et d'aménagement du territoire – le module 1 vous propose une immersion dans les méthodes et les outils disponibles pour tracer la vision préliminaire du re-développement d'un terrain (potentiellement) pollué et décider de son acquisition.

Animation : Annabelle Vanhuffel (cabinet HV-A), Carine Delcuve (Duferco) et Ch. Rasumny (SPW – DGO4 – DAO)

Programme :

- 9.00 – 9.25 : Introduction à la notion de *brownfield*, à l'édition 2020-2021 des ateliers-formations CSTP (H. Halen, Brownfield Academy) et introduction à la matinée (C. Delcuve)
- 9.25 – 10.00 : Synoptique du cadre légal et des concepts technico-légaux fondamentaux pour la thématique de reconversion des friches urbaines (Emilie Dumortier et Axel Geniesse, cabinet HSP).
- 10.00-10.30 : Identifier les ressources en sites à réaménager et leurs contraintes potentielles en matière de pollution du sol : présentation des outils webgis applicables et utilisation pratique (Ch. Rasumny et François-Xavier Heynen, SPW-DGO3-DPS)

MODULE 1

- 10.30-10.50 : Diagnostic préliminaire du potentiel de re-développement examiné sous l'angle juridique et des instruments de politique foncière déployables : principes de la démarche, présentation des outils applicables et utilisation pratique pour le diagnostic préliminaire d'un site choisi à titre d'exemple (Annabelle Vanhuffel).
- 10.50 – 11.10 : Pause-café
- 11:10-10:30 : les compléments d'anamnèse territoriale déployables pour définir une vision préliminaire du re-développement d'un terrain – présentation des méthodes et exemple d'application (J. Privot, Tellus)
- 11.30 -12.00 : Première visite du site et du terrain avec synthèses des opportunités et contraintes et premiers calculs financiers (P. Vanneck, Reevisory, responsable du service pré-calculs pour BROCAP)
- 12.00 – 12.30 : L'acquisition d'un terrain pollué ou potentiellement pollué : examen à la loupe des clauses « sol » de l'acte de vente et des compromis de vente (Me M. Van Molle, Notariat d Ittre SCSPRL)
- 12:30 – 12.50 : Discussion générale
- 12.50– 13.00 : Mot de synthèse et de clôture par le président de séance

Inscriptions en ligne : inscriptions sur <https://www.ram-ses.eu/formations>

Organisation :



MODULE 2

Les fondamentaux pour maîtriser la pollution du sol

Date : Mardi 23 février 2021

Durée : 4 heures en matinée, de 09.00 - 13.00

Lieu : Sambreville, Maison communale, Salle Perrot

Prérequis : Décret sol – connaissances de base

Date limite pour les inscriptions : vendredi 12 février

Contenu et organisation générale : Ce module a pour objectif de fournir à l'attention des maîtres d'ouvrage : (1) une vision globale et claire des contraintes spécifiquement posées par la pollution des sols pour les projets de construction, et (2) les façons de lever ces contraintes, en accord à la fois avec les prescrits du « décret sols » et les recommandations issues des groupes d'experts internationaux (principes de gestion et remédiation soutenables/durables). Sans encore s'attacher aux aspects essentiels de l'intégration des plans d'aménagement et des plans d'assainissement - ils seront détaillés plus spécifiquement dans le module 3 - ce module aborde les étapes ainsi que les clés fondamentales à considérer pour aboutir à la maîtrise des pollutions du sol.

Animation : Magali Masson (DC Environment), Olivier Decocq (Duferco) et B. Dusart (SPW-DAS)

Programme :

- 9.00 – 9.10 : Introduction à la matinée (M. Masson ou O. Decocq)
- 9.10 – 9.40 : Les terrains pollués, les contraintes posées pour le projet de construction et les voies générales pour les lever (H. Halen, Ram-Ses)
- 9.40 – 10.10 : De l'identification des pollutions à l'élaboration du plan d'assainissement et de gestion des risques : analyse et compréhension des études de sol (R. Jument, AG Environnement)

MODULE 2

- 10.10 – 10.45 : Les techniques éprouvées d’assainissement et leurs conditions d’application (M. Masson, DC Environment)
- 10.45 – 11.05 : Pause-café
- 11.05 – 11.30 : Les principes d’assainissement durable (*Sustainable Remediation*) et les bilans coûts – avantages pour la sélection des méthodes d’assainissement ou de gestion les plus adéquates (J-M. Lambert, ABV Environment).
- 11.30 – 12.30 : Mise en œuvre des plans d’assainissement
 - L’élaboration du cahier des charges et l’appel d’offre (S. Kiss, SPAQuE)
 - Règles de sécurité et Plan de sécurité Santé (O. Hannaet, BELOR)
 - Suivi des travaux et évaluation finale (R. Jumet, AG Environnement)
 - Comprendre le Certificat de Contrôle du Sol (B. Dusart, SPW-DAS)
- 12.30 – 12.50 : Discussion plénière
- 12.50 – 13.00 : Mot de synthèse et de clôture par le président de séance

Inscriptions en ligne : inscriptions sur <https://www.ram-ses.eu/formations>

Organisation :



MODULE 3

Optimiser le projet en tenant compte des contraintes de la pollution du sol

Date : Mardi 16 mars 2021

Durée : 4 heures en matinée, de 09.00 - 13.00

Lieu : Sambreville, Maison communale, Salle Perrot

Prérequis : Décret sol et CoDT – connaissances de base

Date limite pour les inscriptions : vendredi 5 mars 2021

Contenu et organisation générale : Partant de la vision préliminaire établie pour le re-développement d'un site (module 1) et en tenant compte des éléments acquis sur les principes et techniques à même d'assurer la maîtrise des pollutions du sol (module 2) ce module aborde les façons d'optimiser les projets en intégrant les contraintes de la gestion des pollutions du sol dans les travaux d'élaboration du projet final d'aménagement.

Animation : Th. Namèche (SPAQuE), Joël Privot (Tellus), Henri Halen (Brownfield Academy)

Programme :

- 9.00 – 9.10 : Introduction au contenu et objectifs de la matinée (J. Privot)
- 9.10 – 9.40 : Principes de gestion des terrains pollués en fonction des risques et applications : synoptique pour la maîtrise des coûts de la gestion des pollutions et l'optimisation du couple plan d'aménagement-plan d'assainissement (H. Halen)
- 9.40 – 10.10 : Adaptations architecturales et constructives applicables pour la maîtrise des risques des pollutions du sol (J. Privot)
- 10.10 – 10.40 : la gestion des terres (Ch. Charlemagne, DGO3-DAS et A. Ransy, UVCW)
- 10.40 – 11.00 : Pause-café
- 11.00-11.30 : La communication sur les risques, la participation des riverains et la prise en compte des besoins sociétaux dans la définition des options d'aménagement (*sera précisé*)

MODULE 3

- 11.30-12.00 : Anticiper les coûts et la faisabilité financière du projet : les Principes de base, les méthodes pour prendre en compte les incertitudes et les retours d'expérience de leur application (P. Vanneck, Reevisory, responsable du service pré-calculs pour BROCAP)
- 12.00-12.30 : montage et dépôt des dossiers de demandes de permis (Y. Masquelier, ABV Environment)
- 12:30 – 12.50 : Discussion générale
- 12.50– 13.00 : Mot de synthèse et de clôture par le président de séance

Inscriptions en ligne : inscriptions sur : <https://www.ram-ses.eu/formations>

Organisation :



MODULE 4

Développement des projets

Date : Mardi 27 avril 2021

Durée : 4 heures en matinée, de 09.00 - 13.00

Lieu : Sambreville, Maison communale, Salle Perrot

Prérequis : aucun

Date limite pour les inscriptions : 16 avril 2021

Contenu et organisation générale : Ce module est organisé en 3 parties qui abordent successivement : (1) les formes de valorisation des terrains autres que la construction, (2) une étude de cas, présentée puis discutée ensemble : la reconversion des anciennes forges de Clabecq (3) les appuis structurels et financiers à l'engagement des projets.

Animation : Stephane Verstraete (DC Environment), Aymé Argeles (CCW) et Emmanuel Sérusiaux (expert auprès du ministre W. Borsus)

Programme :

- 9.00 – 9.10 : Introduction à la matinée (A. Argeles, CCW)
- 9.10 – 10.10 : Les formes de valorisation des terrains autres que la construction
 - Valorisation par l'éolien ou le photovoltaïque (J. Flament, Perpetum)
 - Production de biomasse (Valbiom) (A. Evlard, Valbiom)
 - Biodiversité et trames brunes (D. Colart et Q. Vincent, Sol &co)
- 10.10 – 10.45 : Etude de cas - la reconversion du site des anciennes forges de Clabecq (C. Delcuve et O. Decocq, Duferco)
- 10.45 – 11.05 : Pause-café
- 11.05 – 12.35 : les appuis structurels et financiers à l'engagement des projets.
 - Modèles étrangers potentiellement d'inspiration pour la Wallonie (*Brownfield Academy*, groupe Stratégique)

MODULE 4

- Appuis actuels et perspectives en Région Wallonne (*sera précisé*)
 - Conventions de gestion des sols : les retours d'expérience (*sera précisé*)
 - BASF Feluy : Projet pilote de Partenariat Public-Privé (Pol Van de Vyvere, groupe Wanty)
 - L'appui des intercommunales (Wallonie-Développement, Association des Agences de Développement Territorial Wallonnes) (*orateur à confirmer*)
 - Les accompagnements de Brownfield Academy (S. Verstraete, Brownfield Academy)
- 12.35 – 12.50 : Discussion plénière
 - 12.50 – 13.00 : Mot de synthèse et de clôture par le président de séance (E. Sérusiaux)

Inscriptions en ligne : inscriptions ouvertes sur <https://www.ram-ses.eu/formations>

Organisation :

